

ÉVÊCHÉ

DE QUIMPER

ET DE LÉON



ÉTAT DES ÉCOLES LIBRES

Quimper, le 31 Octobre 1903.

M

Je vous prie de vouloir bien répondre, dans le plus bref délai possible, aux questions suivantes, dont j'ai besoin pour la confection de l'Ordo diocésain.

Paroisse de Soullan

École libre de Garçons.

- 1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de garçons ?
R. _____
- 2° Par qui est-elle tenue ?
R. _____
Et combien a-t-elle de maîtres ?
R. _____
- 3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?
R. _____
Et combien de pensionnaires ?
R. _____
- 4° A qui appartient l'immeuble ?
R. _____
Et comment l'école est-elle entretenue ?
R. _____

Paroisse de Rozet Soullan ou Soullan

École libre de Filles.

- 1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de filles ?
R. _____
- 2° Par qui est-elle tenue ?
R. _____
Et combien a-t-elle de maitresses ?
R. _____
- 3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?
R. _____
Et combien de pensionnaires ?
R. _____
- 4° A qui appartient l'immeuble ?
R. _____
Et comment l'école est-elle entretenue ?
R. _____

École communale de filles.

- 5° L'École communale est-elle encore tenue par des Religieuses ?
R. non
Sinon, à quelle date a eu lieu la laïcisation ?
R. le 1^{er} février 1903

Personnel congréganiste.

- 6° En dehors des écoles, reste-t-il des Religieuses occupées aux œuvres paroissiales ?
R. Oui
Quel en est le nombre ?
R. Deux
A quelle congrégation appartiennent-elles ?
R. Filles du St-Esprit

Veuillez bien, M _____, répondre sur cette feuille, et la retourner immédiatement à l'Évêché.

Votre tout dévoué en N.-S.,

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper & de Léon.